

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. PIERRE GHIONGA
AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
« A CORSICA INDÈ A REPUBBLICA »**

OBJET : Organisation de la course « La Terre des Dieux » sur le parcours du GR20

Pace è Salute à tutte è à tutti, du fond du cœur, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Donc, Monsieur le Conseiller, Caru Petru,

Votre question est à la fois celle d'un élu territorial, d'un responsable politique engagé dans cette Assemblée mais également sur le territoire cortenais et sa municipale, et enfin celle d'un passionné de montagne et de course en montagne.

Elle est donc au confluent de plusieurs problématiques, sportives, politiques, économiques, écologiques et humaines, et elle mérite, à mon sens, à notre sens, parce que votre question et ce qu'elle interpelle en filigrane, a fait l'objet d'un large débat au sein du Conseil exécutif de Corse. Elle mérite un double niveau de réponse.

Premier niveau de réponse, la réflexion globale sur l'ultra-trail, ses atouts et ses vertus d'un côté, ses risques et ses limites de l'autre.

Alors, c'est un débat européen et international. La presse spécialisée s'en fait régulièrement l'écho, la presse généraliste aussi.

Je vous renvoie respectueusement à la lecture d'un article parmi d'autres possibles « Ultra-trail du Mont-Blanc, entre fascination et bouderie », un article qui est paru à la fin du mois d'août 2019.

En gros, il y a aujourd'hui deux camps qui s'opposent :

- les « pour », pour qui ces courses représentent une « communion », un moment à la fois physique et spirituel, une épreuve de dépassement de soi mais également une communion avec la nature et autres coureurs ;
- et les « contre », qui soulignent que ce sport qui a connu un engouement extraordinaire depuis 20 ans est rattrapé par le consumérisme, le mercantilisme, au détriment de la logique de protection écologique et environnementale.

Il y a incontestablement un équilibre à trouver entre ces deux positions et vous-même en êtes un exemple puisque d'un côté vous soulignez, je cite, et vous avez raison, que « la montagne doit rester le domaine de la spiritualité et de la lenteur, et non celui de la compétition ou de la vitesse », fin de citation. Mais en même temps vous avez été un des précurseurs, comme organisateur et comme coureur, de la première course mythique de montagne en Corse, le Trail de la Restonica, une épreuve mythique dans laquelle vous m'avez d'ailleurs régulièrement battu et je ne vous en tiens pas rigueur. Ça sera d'ailleurs un des points d'accord entre la question et la réponse. Le titre est mal choisi « Terre des Dieux ». Si l'on avait voulu nous rendre, directement ou indirectement hommage, on aurait pu l'appeler « La Terre des vieux ».

Donc, je pense que dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons construire et proposer un modèle innovant et précurseur. Ça, c'est le premier volet et il est général.

Le deuxième volet, et plus sérieusement, problématique spécifique de la place en Corse du trail, de l'ultra-trail, notamment en montagne et dans notre paysage sportif et économique.

Il y a en Corse plus d'une soixantaine de trails et de courses de pleine nature organisés chaque année. Cela permet de prendre la mesure de l'importance du phénomène au plan sportif, économique, mais également associatif, culturel et patrimonial puisqu'il y a également une mise en valeur, par exemple, de « chjassi » qui sont ré-ouverts ou d'anciens itinéraires liés à la vie pastorale ou aux échanges entre territoires.

Premièrement, je rappelle que la quasi-totalité de ces événements est organisée par des associations locales, dans un cadre juridique et organisationnel défini de façon empirique au coup par coup. Il n'y a pas de cadre global.

Deuxièmement, et j'insiste, il est évident que les atouts de notre île ne manquent pas de susciter l'intérêt, voire la convoitise de la part d'opérateurs économiques extérieurs, y compris pour l'organisation de ce type d'événements.

C'est dans ce contexte d'ensemble que, dès 2017, le Conseil exécutif de Corse a émis l'idée d'organiser un appel à projet sur un événement de type « sport nature en extérieur » avec un cahier des charges qui permettrait ou qui aurait permis précisément de répondre et de poser le cadre d'ensemble que vous souhaitez dans votre question. Cette proposition a été formalisée notamment par Lauda Guidicelli lors des premiers « scontri di u sport », le 12 janvier 2017. Elle a ensuite été reprise. Elle a fait l'objet d'un débat !

Beaucoup d'acteurs du sport, notamment du sport de pleine nature, notamment les fédérations, se sont montrées favorables. Et d'autres se sont montrés défavorables.

Nous avons eu plusieurs réunions d'explication et de recherche d'un consensus, elles ont notamment été menées par Lauda Guidicelli. Et moi-même, j'ai rencontré à l'occasion d'une réunion des Assises de la montagne, j'ai rencontré certains opposants au projet de l'appel à projet, et notamment, vous le savez, les organisateurs de l'ultra-trail de la Restonica.

Donc, j'ai constaté leur désaccord persistant sur cet appel à projet. Et comme notre idée était de chercher à fédérer et non pas à diviser ou opposer, j'ai pris la décision, en accord avec Lauda Guidicelli et l'ensemble du Conseil exécutif, de retirer l'appel à projet.

Et donc, c'est dans ce cadre-là qu'interviennent les demandes, comme peut intervenir un projet ou comme peut intervenir n'importe quel projet. C'est-à-dire que nous avons renoncé à l'appel à projet qui aurait pu permettre à la Collectivité d'élaborer son propre cahier des charges et de permettre à tout acteur associatif ou privé de se positionner. Nous ne l'avons pas fait. Aujourd'hui, il y a des acteurs, comme ça a été le cas aujourd'hui, qui se positionnent et notamment l'association « Mantinum », en partenariat avec d'autres associations et acteurs, qui projette une course de 160 kms sur une portion du GR 20.

Je voudrais vous dire qu'à ce stade, la Collectivité de Corse n'est pas partenaire de ce projet, donc nous n'avons pas été saisis d'une demande de subvention.

Si nous devions l'être, elle serait instruite et traitée comme n'importe quelle autre demande de subvention par application du règlement des aides.

Je vous rappelle également qu'à mon avis, nous avons vocation à définir un cadre juridique d'ensemble pour ce type de manifestation.

Concernant la convention signée avec le Parc Naturel Régional de Corse, je vous rappelle que juridiquement cette structure est indépendante de la Collectivité de Corse, même si nous sommes financeurs, et qu'elle regroupe 170 communes et intercommunalités.

J'ai interrogé le Parc pour pouvoir répondre à votre question. C'est la première fois qu'il y a une convention de ce type. C'est donc une avancée parce que le Parc souhaitait être associé en amont. Cette convention-cadre a vocation à être proposée aux autres porteurs de projets.

Je ne rentre pas dans le détail de la course elle-même, 500 inscrits maximum au lieu des, à mettre en perspective, des 10 000 participants pour certains l'ultra-trail. Des mesures de restriction, de protection, de sécurité, ramassage des déchets par des muletiers, interdiction de survol en hélicoptère, ça c'est ce qui a été discuté avec le Parc.

A ce stade-là, la Collectivité de Corse n'est pas impliquée.

Ce qui a été fait ne nous prive pas de la nécessité d'une part à poser les règles que nous entendons faire respecter par tout organisateur de course en montagne d'autre part, proposer des démarches convergentes de complémentarité. Par exemple, et vous le savez, et je pense que c'est aussi à l'origine de votre question, il y a une inquiétude forte qui est manifestée par les organisateurs du trail et de l'Ultra trail Restonica, eu égard notamment à la concomitance des dates.

Nous prenons acte de cette inquiétude.

Nous disons qu'il est indispensable que la Collectivité de Corse, dont la seule boussole est l'intérêt général et le soutien aux acteurs, s'implique pour travailler à l'apaisement et à la convergence des projets, et au-delà de la difficulté actuelle, à la

définition d'une vision d'ensemble partagée par tous les acteurs du sport nature et notamment de l'ultra-trail où il y a des enjeux essentiels que vous avez rappelés, dont nous sommes conscients et je suis certain que nous partageons, pour l'essentiel, la vision.

Il était prévu que nous nous voyions, avec l'ensemble des acteurs, les 6 et 7 février prochains à Quenza lors des Assises de la Montagne.

Je pense qu'en égard à la situation, il est opportun que le Conseil exécutif de organise, en amont même de ces deux dates, toute réunion utile qui apparaîtra nécessaire. Nous le ferons avec Lauda Guidicelli pour le volet sport, François Sargentini pour l'Office de l'Environnement, l'ensemble des élus aussi qui seront intéressés. Vous y êtes cordialement convié, et nous rencontrerons l'ensemble des acteurs.